

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU STAU

L'enquête publique relative au Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme prescrite par arrêté n°1391/2019 du 29 novembre 2019 est prolongée d'une semaine soit jusqu'au vendredi 31 janvier 2020 inclus, afin de garantir la bonne information du public.

Jusqu'au vendredi 31 janvier 2020 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Pierre et à la Mairie de Miquelon-Langlade aux heures habituelles d'ouvertures.

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet à la Mairie de Saint-Pierre et à la Mairie de Miquelon-Langlade, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur aux sièges de l'enquête à la Mairie de Saint-Pierre ou à la Mairie de Miquelon-Langlade ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@ct975.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de la Collectivité Territoriale par téléphone au 05.08.41.01.02.

Monsieur Éric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues.

Une permanence a été ajoutée comme suit : mardi 28 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Saint-Pierre.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la Collectivité Territoriale, à la mairie de Saint-Pierre, à la mairie de Miquelon-Langlade et sur le site Internet de la Collectivité Territoriale – www.spm-ct975.fr -, dès leur réception.

Saint-Pierre, le 23 janvier 2020

Le Président,



Stéphane LENORMAND